



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 30566

Texte de la question

M. Richard Mallié appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le programme national nutrition santé lancé en 2001 et repris par le Gouvernement en 2003. Il était prévu, dans ce PNNS, 800 embauches de diététiciens ; or, il semblerait que 42 seulement aient été faites à ce jour. Il lui demande de lui indiquer sa position en la matière, et de lui faire savoir où l'on en est concernant l'évaluation à mi-parcours de ce PNNS lancé en 2001.

Texte de la réponse

Un des objectifs du programme national nutrition santé, lancé en janvier 2001, consiste à développer une véritable politique nutritionnelle dans les établissements de santé. Dans ce but, le ministère s'attache, notamment par l'intermédiaire du Comité national de l'alimentation et de la nutrition des établissements de santé (CNANES), à fournir aux établissements des outils permettant de mettre en oeuvre cette politique. Ainsi, il recommande la création de comités de liaison en alimentation et nutrition (CLAN), structures ayant un rôle de conseil, d'impulsion d'actions et de formation des personnels en matière d'alimentation-nutrition. Un guide méthodologique pour la mise en place d'un CLAN a été élaboré et sera diffusé auprès des établissements. Des actions de formation des professionnels de santé et des travaux sur l'évaluation de la qualité des soins intégrant la dimension nutritionnelle sont également en cours de réalisation. Le programme prévoit, dans le cadre de son volet hospitalier, la création de 800 postes de diététiciens sur une durée de cinq ans. A ce jour, 45 postes ont été effectivement créés. Concernant l'évaluation du programme, celle-ci ne sera réalisée qu'au terme des cinq années prévues pour son déroulement. Toutefois, de nombreuses actions ont été mises en oeuvre pour répondre aux objectifs fixés initialement. Une circulaire interministérielle du 25 juin 2001 relative à la « composition des repas servis en restauration scolaire et sécurité des aliments » a été élaborée, d'une part, afin de répondre aux besoins nutritionnels des enfants et des adolescents ainsi qu'aux recommandations en matière de nutrition et, d'autre part, pour satisfaire à l'obligation de sécurité alimentaire. Des campagnes nationales de communication ont été menées auprès du grand public, notamment sur la promotion de l'activité physique et la consommation de fruits et légumes. Des outils ont été conçus, comme les guides alimentaires destinés à l'ensemble de la population ou les disques d'évaluation nutritionnelle pour les professionnels de santé. L'organisation d'un colloque en fin d'année par le ministère devrait permettre d'effectuer un premier bilan de l'action engagée dans le cadre du programme.

Données clés

Auteur : [M. Richard Mallié](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30566

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2003, page 9585

Réponse publiée le : 22 juin 2004, page 4770